

DECISION DU MAIRE DE BRON

Numéro : 20250707DEC063

Objet: Avenant n° 1 au marché n° 2024-738 Création d'un poste de Police et DSIT Lot n° 10 "Chapes - Carrelages - Faïences"

Le Maire de Bron, Jérémie BREAUD,

VU les articles L. 2122-22 et L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération n° 20200716DEL2 du 16 juillet 2020 donnant, au titre de l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, délégation au Maire pour prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et accords cadres ainsi que toutes décisions concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget,

VU le marché n° 2024-738 relatif à la création d'un poste de Police et DSIT - lot n° 10 "Chapes - Carrelages - Faïences" conclu avec la société FRAGOLA SAS,

CONSIDERANT qu'en cours d'exécution du chantier des prestations ont été supprimées.

DECIDE

Article 1 : de signer l'avenant n° 1 au marché n° 2024-738 :

- Titulaire : FRAGOLA SAS – 69200 VENISSIEUX
- Dénomination du marché : Création d'un poste de Police et DSIT
- Lot n° 10 : Chapes - Carrelages - Faïences
- Objet : Suppression de prestations
- Montant de l'avenant : - 1 667,17 euros H.T.

Article 2 : Monsieur le Directeur Général des Services de la Ville de Bron est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera publiée sur le site Internet de la Ville.

Article 3 : la présente décision peut faire l'objet d'un recours administratif devant Monsieur le Maire de Bron dans le délai de deux mois à compter de sa publication. L'absence de réponse dans un délai de deux mois vaut décision implicite de rejet.

Article 4 : un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal Administratif de Lyon ou déposé sur www.telerecours.fr dans le délai de deux mois à compter de la publication de la décision ou à compter de la réponse de l'administration si un recours administratif a été préalablement déposé.

Fait à BRON, le

Jérémie BREAUD,



Création d'un poste de Police et DSIT
Lot n° 10 : Chapes – Carrelages - Faiences
N° 2024-738

Avenant n°1

Entre :

La Ville de Bron, place de Weingarten – CS 30012 – 69671 BRON Cedex, représentée par son maire, Monsieur Jérémie BREAUD, habilité par délibération n° 20200716DEL2 du Conseil Municipal du 16 juillet 2020 portant délégation générale

Ci-après «La Ville de BRON»

Et

La société **FRAGOLA SAS** – 63 rue Vaillant Couturier – 69200 VENISSIEUX, Société par actions simplifiée, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Lyon sous le numéro 968 503 854, représentée par son Directeur Général, Monsieur François BOURDIER, dûment habilité à cet effet.

Ci-après « le nouveau titulaire »

Préambule

Par acte d'engagement notifié en date du 18 janvier 2024, la Ville de BRON a confié à la société FRAGOLA SAS le marché public n° 2024-738 Création d'un poste de Police et DSIT Lot n°10 : Chappes – Carrelages - Faïences pour une période initiale de 14 mois à compter du 18 janvier 2024.

En cours d'exécution du chantier, des prestations supplémentaires ont été nécessaires et des prestations ont été supprimées.

Ceci ayant été rappelé, il a été convenu ce qui suit.

ARTICLE 1 : TRAVAUX CONCERNÉS ET MONTANTS

- Modification quantité de faïences dans les sanitaires homme RDC : + 72,95 euros H.T.
- Ajout de faïence dans le sanitaire public : + 338,72 euros H.T.
- Modification des calepinages des faïences : - 2 078,84 euros H.T.

ARTICLE 2 : MONTANT DE L'AVENANT

Le montant de l'ensemble de ces travaux s'élève à – 1 667,17 € H.T.

ARTICLE 3 : NOUVEAU MONTANT DU MARCHÉ

	Marché Initial	Avenant n°1	Marché initial + avenant n°1
Montants en € H.T.	29 843,92	-1 667,17	28 176,75
% d'augmenta- tion		- 5,59 %	- 5,59 %

ARTICLE 4 : RÉVISION DE PRIX

Les clauses de révision des prix ne s'appliquent que sur le marché initial. Le montant de l'avenant est donc conclu à prix ferme.

ARTICLE 5 : CLAUSES ET CONDITIONS DU MARCHE INITIAL MAINTENUES

Toutes les autres clauses et conditions du marché, ainsi que ses avenants, demeurent inchangées.

A Venissieux, le 24/06/2025

Le Maire,

FRAGOLA SAS

Jérémie BRÉAUD

Entreprise FRAGOLA
54 Rue Vaillant Couperie - 69200 VENISSIEUX
Tél : 04 78 78 36 00
~~SAS au capital de 10 000 €~~
~~968 503 854 RCS LYON - 43332~~
SIREN 968 503 854
fragola@ehcor.fr